



Augmentation des tarifs du Crous concernant la restauration pour les personnels

Date : 25 mars 2025
Auteur: Nathalie Martinez

Tarifs du CROUS

Vu la circulaire NOR : TFPF2334860C, du 4 janvier 2024

relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, concernant les taux applicables 2024

Vu la circulaire NOR : TFPF2219003C, du 18 juillet 2022

relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

concernant l'indice brut de référence pour la prestation repas.

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, modifié par Décret n°2023-519 du 28 juin 2023

Nous demandons la validation du tableau ci-dessous à compter du 1er août 2025. En effet, le conseil d'administration du CROUS a voté une **augmentation de 15 centimes** ce qui ramène le prix du **repas à 7,95 €**.

Concernant l'aide à la restauration :

INM	PIM	ASIU UBM	Total Aide	Prix du repas
Jusqu'à 395	1,47 €	2,99 €	4,46 €	3,49 €
De 396 à 485	1,47 €	1,99 €	3,46 €	4,49 €
De 486 à 539	1,47 €	0,75 €	2,22 €	5,73 €
Au-delà de 539	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,95 €

Budget estimé :

200 € en 2025

550 € en année pleine

Comparaison avec le tableau voté au Conseil d'Administration du **17 mai 2024** :

INM	PIM	ASIU UBM	Total Aide	Prix du repas
Jusqu'à 395	1,47 €	2,84 €	4,31 €	3,49 €
De 396 à 485	1,47 €	1,84 €	3,31 €	4,49 €
De 486 à 539	1,47 €	0,60 €	2,07 €	5,73 €
Au-delà de 539	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,80 €